



## CAHIER DES CHARGES

# *Collection* *Printemps - Été 2024*

### LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent prétendre à « Collection 2024 - Pays d'Oc IGP » les vins ayant obtenu le Passeport « Pays d'Oc IGP » conformément au Cahier des Charges de l'Indication Géographique Protégée Pays d'Oc.

Ces vins doivent être étiquetés conformément à la réglementation en vigueur.

La distinction « Pays d'Oc IGP Collection 2024 » est délivrée par le Syndicat des Producteurs de Vin de Pays d'Oc :

Les vins présentés doivent respecter les conditions suivantes :

- Obligatoirement millésimés,
- Exclusivement Pays d'Oc Indication Géographique Protégée,
- Une cuvée déjà lauréate sur une sélection Collection précédente ne pourra être représentée sur l'édition « Pays d'Oc IGP Collection 2024 » seulement avec un millésime différent,
- Chaque cuvée présentée devra représenter un volume minimal de 1200 bouteilles, dont un minimum de 200 bouteilles réservé à l'opérationnel Pays d'Oc IGP,
- Produit fini exclusivement
- Les vins doivent obligatoirement être présentés libre de droits,
- Les vins doivent être commercialisés en vente directe, caviste et CHR. Les cuvées commercialisées uniquement en grande distribution ne peuvent être proposées.

**Syndicat des Producteurs de Vin de Pays d'Oc - ODG**

Domaine de Manse - Avenue paysagère - CS 70026 -Maurin 34973 LATTES CEDEX

Tél : 04.67.22.44.46 – Mail : [contact-notoriete@interoc.fr](mailto:contact-notoriete@interoc.fr)

## **LE DOSSIER**

Il se compose des éléments suivants :

- Le formulaire d'inscription en ligne
- 6 échantillons de chaque référence prête à la commercialisation, libre de droits.

## **LA SÉLECTION**

La sélection des vins Pays d'Oc IGP Collection 2024 sera réalisée à la suite d'une dégustation à l'aveugle des cuvées présentées. Les vins anonymés seront répartis au sein d'un Grand Jury avec à sa tête un Président.

Le jury sera composé de professionnels de la filière : sommeliers, œnologues, journalistes, acheteurs nationaux et/ou internationaux, chefs...

Le jury attribuera aux vins sélectionnés la distinction « **Collection 2024 - Pays d'Oc IGP** » dans les catégories « Rouge », « Rosé » et « Blanc ».

Le vigneron dont une ou plusieurs cuvées sont distinguées « **Pays d'Oc IGP Collection 2024** » sera désigné « **Ambassadeur Collection 2024- Pays d'Oc IGP** ».

## **LE SUIVI DES PRODUITS**

Les vins « Pays d'Oc IGP Collection 2024 » pourront faire l'objet d'un suivi aval qualité spécifique par nos soins sur leurs différents réseaux de commercialisation.

## **LA COMMUNICATION**

Des opérations de communication seront réservées aux cuvées ambassadrices Collection 2024 en France.

## **L'ENGAGEMENT**

L'opérateur Pays d'Oc IGP s'engage, pour ses vins élus « Pays d'Oc IGP Collection 2024 » à :

- Respecter le Cahier des Charges « Pays d'Oc IGP Collection 2024 »,
- Fournir au Syndicat, en vue d'une communication sur différents événements, les lieux et les pays de commercialisation de ses vins,
- Être Ambassadeur des vins « Pays d'Oc IGP Collection 2024 » et participer aux opérations de promotion des cuvées ambassadrices.

**Syndicat des Producteurs de Vin de Pays d'Oc - ODG**

Domaine de Manse - Avenue paysagère - CS 70026 -Maurin 34973 LATTES CEDEX

Tél : 04.67.22.44.46 – Mail : [contact-notoriete@interoc.fr](mailto:contact-notoriete@interoc.fr)